



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 11 JUIN 2026

Nb de membres du CCAS : 13	<u>PRÉSENTS</u> : Mme Valérie DEPIERRE, présidente, Mmes Cécile BRIOT-GAIDIOZ, Sylvie REGALDI, Mr Christian TAUBATY, Mmes Catherine DUBOZ, Marie Pierre BOIVIN, Christine REBILLET, Françoise JAVOUREZ, Martine DEMOUGE, Mr Christian JAQUIER, Mmes Lysiane ALRAN et Sylvie GATTO, membres du Conseil d'Administration
Nb de Membres présents participants au vote : 12	
Nb de procuration : 1	<u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u> : Mr Marc JAILLET
Convocation du : 01/06/2026	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme Sylvie REGALDI

DÉLIBÉRATION N° 1 : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L. 123-6 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Arbois DEL26.03.31-09 du 31 mars 2026 fixant à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Arbois DEL26.03.31-10 du 31 mars 2026 portant élection des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS,

VU l'arrêté du maire ARR/CCAS/26-208 portant nomination des membres nommés au Conseil d'Administration du CCAS conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration du CCAS est régulièrement constitué,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président dès sa constitution,

CONSIDERANT que Mme REGALDI Sylvie est déclarée seule candidate à l'élection de la Vice -Présidence,

VU que Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile et Mme BOIVIN Marie-Pierre ont été désignées assesseures.

Sous la présidence de Mme DEPIERRE Valérie, Présidente du CCAS, les membres du Conseil d'Administration ont été invités à procéder au vote à bulletin secret uninominal pour élire la Vice-Présidente.

- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Madame Sylvie REGALDI : 13 voix

Madame Sylvie REGALDI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Valérie DEPERRE

La Secrétaire de Séance,

Sylvie REGALDI

